

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Arrêté du 23 avril 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des affaires maritimes de classe exceptionnelle

NOR : DEVL0909093A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 23 avril 2009, est autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des affaires maritimes de classe exceptionnelle.

La période d'inscription débutera le lundi 18 mai 2009 et se clôturera le vendredi 19 juin 2009.

L'épreuve écrite est fixée au mardi 6 octobre 2009.

Le nombre de places offertes au concours professionnel est fixé à 15.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

*Nota.* – 1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- via internet, à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), puis « métiers et concours », rubrique « concours », lien « transport, équipement, mer et environnement », puis « s'inscrire » ;
- via l'intranet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/> ;
- par téléphone, lettre ou visite :

a) Pour les personnes n'habitant pas en Ile-de-France, auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE) ou d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture ou d'une direction régionale de l'équipement (DRE) ou d'un centre interrégional de formation professionnelle (CIFP) ;

b) Pour les personnes habitant en Ile-de-France, auprès du centre interrégional de formation professionnelle de Paris (CIFP 75), pôle recrutement-concours, 2, rue Alfred-Fouillée, 75013 Paris, téléphone : 01-44-06-16-53 (ou 16-64 ou 16-54).

2. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 19 juin 2009.

L'inscription s'effectue :

a) Soit par téléchargement du dossier d'inscription ou par téléinscription :

- via internet, à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), puis « métiers et concours », rubrique « concours », lien « transport, équipement, mer et environnement » puis « s'inscrire » ;
- via l'intranet pour les agents du ministère à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/>.

b) Soit par lettre ou visite : pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 g, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

#### *Dépôt des dossiers*

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ces concours.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles, devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du vendredi 19 juin 2009 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée dans la notice explicative.

Tout dossier papier parvenant au bureau des recrutements des personnels d'encadrement et maritimes SG/DRH/SGP/EMC5/EMC5.2 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 19 juin 2009 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.